L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 15 MAI 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 23 rue de l'Union entre Carondelet et St Charles, Nouvelle Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 12 mars—1 an

A LOUER.

BOULANGERIE à louer à la campagne. S'adresser au No 92 Passage de la Bourse. 15mai—1f

DEMANDES.

ON demande—Pour garder un enfant une femme d'expérience et de moyen âge. Doit fournir de bonnes références. S'adresser de 10 à 11 heures, au No 394, rue Prytania. 15 mai—1 sem

ON demande—Une personne pour tailler des pantalons, 34 rue Decatur. 15mai—1f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

C. V. Kathman vs John N. Carrigan. Joseph Mell vs le même.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—Nos. 14,753 et 14,754—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre les rues Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal No 450 rue Royale, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, anciennement Casacalvo, Marigny, Mandeville et Chartres et mesurant, en mesure américaine, 20 pieds de face à la rue Royale, sur 85 pieds de profondeur et borné sur le côté près de la rue Marigny, par la propriété anciennement appartenant à Paul Avril, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte.

Etant la même propriété acquise par achat par feu James Carrigan de James Riordon, d'après évidence par acte passé pardevant Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville, le 19me jour de septembre 1848, dûment enregistré en le bureau de l'annotateur des aliénations pour la Paroisse d'Orléans, dans le livre 46, fo lo 139, laquelle propriété ayant été estimée à ($1,700) dix-sept cent dollars par les estimateurs, d'après un inventaire enregistré dans les archives de la dite succession, No 29,896 de l'Honorable Cour Civile de District.

Enregistré le 25 août 1890, dans le livre No 136, folios 134 et 135.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

13 mai—13 20 27—juin 3 10 13

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Oscar Fortier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,954—Division D.—Attendu que Odile Fortier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Oscar Fortier, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 mai—15 19 24

Succession de William Louis Alfred Sorbé.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 32,000—Attendu que Mme Anna Wilhelmine Sophie Jeanne Crane, veuve du dit William Louis Alfred Sorbé, un résident de la ville de Bordeaux, république de France, tutrice naturelle de ses enfants mineurs Marie Suzanne Sorbé, Jean Louis Alfred Sorbé et Adolphe Gabrielle Edouard Sorbé, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs. Avis est par le présent donné à qui cela concerne de donner les raisons dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, pour lesquelles la demande de la tutrice naturelle ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 5 mai 1891.

HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.

7 mai—7 13 20 27

Succession de Violet Ann Wilson, née Wright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,183—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Elias A. Williams, M. D., exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 mai—9 14 17

Succession de Dennis Tracy et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 30,958—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par James E. Tracy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 mai—14 19 23

Succession de Thomas Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,891—Division A.—Attendu que Elizabeth Jane Pierce veuve de Thomas Carter a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Carter, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 mai—13 17 22

Succession de Charles C. Anderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,861—Division D.—Attendu que Mme Julia McGowen, veuve de Charles C Anderson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles C. Anderson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 mai—13 17 22

Succession de H. W. Allen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,605—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par W. J. Armbruster, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

6 mai—6 10 15

Succession de Joseph M. Roble.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,799—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John Oelkers exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

6 mai—6 10 15

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,962—Division "E"—Gustave Drewes jr vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Gustave Drewes Jr, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire, à son bureau No 138 rue Gravier, en cette ville le VENDREDI, 29me jour de mai 1891, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur l'application du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 14 mai 1891.

Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

15 mai—3 f au 29 mai.

Joseph Cristina vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,891—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte amendé présenté par A. Mazzola, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 mai—14 19 23

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,719—[illegible] vs [illegible] Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers [illegible] Dannemann [illegible] soit convoquée et tenue pardevant Geo. C. Preaux [illegible] à son bureau, No [illegible] en cette ville, le VENDREDI, [illegible] dans le but de déterminer les [illegible] la vente des propriétés [illegible] matières qui pourront [illegible]

[illegible] 8 mai 1891.

ALBERT VOORHIES, Juge.

[illegible] Député Greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 14 MAI—CLASSE No 218
Tirage de 4 heures P. M.

1ere.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.
69	55	13	44	57	6	28	49	41	27	56	53	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 14 mai 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et **les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel de $40.00,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 16 JUIN 1891.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS :

1 Lot de...	$600,000, soit		$600,000
1 Lot de..	200,000,	......	200,000
1 Lot de..	100,000,	......	100,000
1 Lot de..	50,000,	......	50,000
2 Lots de..	20,000,	......	40,000
5 Lots de..	10,000,	......	50,000
10 Lots de..	5,000,	......	50,000
25 Lots de..	2,000,	......	50,000
100 Lots de..	800	......	80,000
200 Lots de..	600,	......	120,000
500 Lots de..	400,	......	200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1,000, soit......	$100,000
100 Lots de... $800, ...	80,000
100 Lots de... $400, ...	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit.......	$199,800
999 Lots de $200, ...	199,800

3,144 Lots se montant à.... $2 159,600

PRIX DU BILLET :

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, [rien de moins].

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS**, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTRÉES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, **sans frais aucuns.**

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUE LES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance des lots annoncés.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations d'une imprimerie de premier ordre, meubles de bureau, etc.

Mme Ferdinand Reusch Jr. et als. vs. Brandao & Gill.

James M. Glatz vs. Brandao & Gill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 32,629 et 32,658—En vertu de writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 25 mai 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Sur les lieux No 34 rue Magazine, toute et particulièrement la propriété des défendeurs contenue dans l'étage supérieur et une partie du rez-de-chaussée et sur la devanture de l'étage inférieur ou premier étage desdits lieux, consistant de :

Presses d'imprimerie, machines, caractères, stéréotypes, accessoires, compositeurs, armoires à jobs (Cabinets), galées en cuivre, coupe-papier, tables, rayons, meubles de bureau, etc., tabourets, instruments, accessoires, installation et tout ce qui fait partie de presses, machines, etc. Le tout formant **un établissement d'imprimerie de premier ordre, etc.**

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHA. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

14 mai—14 18 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par le Shérif Civil.

Vente du vaste et massif magasin en briques à trois étages portant le No 66 de la rue Tchoupitoulas

s'étendant jusqu'à la rue du Commerce, et portant le No 11, situé dans la partie commerçante de la ville;

Aussi,

Une propriété de valeur, magasin et maison de résidence formant le coin de la rue Magazine et de l'Avenue de la Louisiane, portant le **No 917 rue Magazine.**

Aussi, les trois jolis et désirables cottages, portant les Nos **915, 913 et 911** rue **Magazine.**

De même que

Les deux charmants cottages No 169 Avenue de la Louisiane, formant le coin de la rue du Camp, et le

No 167 de l'Avenue de la Louisiane.

Selon Plans exposés à la Bourse.

Dans l'affaire de

Joseph A. Dare vs Philippe Thompson

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 32,499.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 30 mai 1891, à midi de la propriété ci dessous décrite, ensemble avec toutes et chacune des bâtisses et améliorations, droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient en quelque sorte, à savoir :

I. **Deux certains terrains** situés dans le Premier District de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas Poydras, Commerce et Lafayette, désignés par les Nos 17 et 18 et mesurant, au pied américain, comme suit : Le terrain No 17 mesure trente-trois pieds cinq pouces de façade rue du Commerce, sur une profondeur de quatre-vingt-dix-neuf pieds six pouces sur la ligne supérieure, et quatre-vingt-treize pieds quatre pouces sur la limite inférieure; une largeur de trente trois pieds à l'arrière; et le terrain No 18 mesure trente deux pieds dix pouces de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quarante-sept pieds deux pouces du côté supérieur, et quarante-huit pieds dix pouces du côté inférieur, et une largeur de trente trois pieds à l'arrière et touche au terrain No 17 à l'arrière.

Sur la dite propriété s'élève un massif magasin en briques à trois étages portant le No 66 de la rue Tchoupitoulas, s'étendant à la rue du Commerce et y porte le No 11. Il est actuellement occupé par MM. Cameron & Castles, épiciers en gros.

II. **Trois certains terrains** situés dans le Sixième district de cette ville, carré d'ilet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Camp, Toledano et Magazine, désignés comme les terrains Nos 7, 8 et 9, sur un plan annexé, pour qu'on s'y réfère, à l'acte passé pardevant Jno T. Coffey, notaire, le 20 février 1858, lesquels terrains se touchent, et mesurent chacun trente deux pieds quatre pouces de façade avenue de la Louisiane, sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 7 forme le coin de la rue Magazin et de l'avenue de la Louisiane.

Cette propriété en second lieu décrite doit être vendue d'après un plan de S. G. de l'Isle, voyer, à la date du 7 avril 1891, et enregistré en mon bureau, savoir :

1° **Un terrain** désigné par la lettre A et mesurant trente pieds un pouce de façade rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles, de quatre-vingt-seize pieds formant le coin de la rue Magazine et de l'avenue de la Louisiane, sur lequel est érigée une nouvelle bâtisse en bois à deux étages, ayant environ dix chambres, actuellement occupée comme pharmacie et résidence, et portant le No municipal **917 de la rue Magazine.**

2° **Un lot de terre** désigné par la lettre "B", touchant le lot "A", et mesurant trente-trois pieds un pouce de face rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt dix-sept pieds, sur lequel se trouve un cottage avec bâtisse à deux étages à l'arrière, ayant à peu près sept chambres, hangar, cave, lieux d'aisances, etc., cour et banquette en pavé Schillinger, portant le numéro municipal **915 rue Magazine.**

3° **Un lot de terre** désigné par la lettre "C", touchant au lot "B", et mesurant trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds, avec un cottage, etc., semblable à celui qui est construit sur le lot "B" ci-dessus décrit, et portant le numéro municipal **913 rue Magazine.**

4° **Un lot de terre** désigné par la lettre D, [contigu au lot C] et mesurant trente-deux pieds cinq pouces de face à la rue Magazine sur quatre-vingt-dix-sept pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, sur lequel est construite une bâtisse, etc., semblable à celle du lot B, ci-dessus décrite et portant le numéro municipal **911 rue Magazine.**

III. **Deux certains lots de terre** situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Magazine, Camp et Toledano, désignés comme les Nos 1 et 2 et mesurant comme suit à savoir : Le lot numéro un forme l'encoignure de l'Avenue Louisiana et de la rue Camp et mesure trente-deux pieds trois pouces et quatre lignes de face à l'avenue Louisiana sur une profondeur de cent vingt-huit pieds et de face à la rue Camp, entre lignes parallèles.

Le lot No 2 touchant au lot No 1 et mesurant trente deux pieds trois pouces et cinq lignes de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Cette propriété troisièmement décrite sera vendue conformément à un plan de S. G. De l'Isle, voyer, en date du 7 avril 1891, et déposé en mon bureau, à savoir :

1° **Un lot de terre** désigné par la lettre "F" et mesurant trente-et-un pieds de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent vingt-huit pieds et formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Camp, sur lequel est bâti un joli cottage retiré de la rue, ayant une galerie de façade, corridor de côté, à peu près cinq chambres, office, chambre à bain, lieux à l'anglaise, hangar, cave, etc., cour pavée, jolies platebandes avec fleurs, etc., et portant le **numéro municipal 169 de l'avenue de la Louisiane.**

2° **Un lot de terre** désigné par la lettre E touchant le lot F et mesurant trente-trois pieds sept pouces et une ligne de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-huit pieds sur lequel est bâti un cottage pareil à celui sur le lot F, ci-dessus décrit et portant le numéro municipal **167 de l'avenue de la Louisiane.**

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

24 avril—24—1 8 15 22 26 30 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le sixième District.

Michael McQuade vs Wm. J. Woodruff.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 27,139.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Cinq certains terrains,** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme les Nos 16, 17, 18, 19 et 20, dans le carré No 20, bornés par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, selon un plan annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 23 décembre 1870. Les dits terrains mesurent chacun trente [30] pieds de façade sur l'avenue Nashville, sur une profondeur de cent cinq [105] pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 16 forme le coin de la rue Live Oak et de l'avenue Nashville; aussi tous les droits, titres, intérêt, réclamation et demande du défendeur à un morceau de terre, trente [30] pieds de largeur, s'étendant devant les dits terrains.

2° **Trois terrains** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, désignés comme les Nos 13, 14, 15, dans le carré d'ilet No 20 borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, mesurant, au pied américain, selon un plan du dit carré annexé à un acte passé pardevant A. Hero Jr, notaire, le 23 décembre 1870, chacun, trente [30] pieds de façade rue Arabella, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent cinq [105] pieds. Le terrain 15 forme le coin des rues Arabella et Live Oak.

Le tout a été acheté par le défendeur de Mme Mary Jane Finnegan, par acte pardevant H. E. Ker, notaire, le 20 janvier 1887.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

15 avril—15 22 29—mai 6 13 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le Deuxième District.

Paul Albert Bacas vs Alexandre Louis Barthelemy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,583—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre lots de terre avec les améliorations, etc. qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Deuxième, Troisième et Ursulines et désignés par les Nos 4, 5, 6 et 7. Les lots Nos 4, 5 et 6 mesurant chacun trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Ursulines sur cent pieds de profondeur; le lot No Quatre forme le coin des rues Ursulines et Deuxième; le lot No Sept mesure trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Ursulines sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 mai—4 11 18 25—juin 1 6

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de ce cottage double de valeur et désirable avec cuisine à deux étages y attenant, contenant à peu près sept chambres de chaque côté et formant le coin nord-ouest des rues St-Charles et Euterpe.

Michael McQuade vs Philip Thompson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,801—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Carondelet, Euterpe et Terpsichore, mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes à la rue St-Charles sur une profondeur et façade à la rue Euterpe de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, pied anglais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

13 mai—13 20 27—3 10 13 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs John Bauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,130—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré borné par les rues Chartres, Dumaine, St-Philippe et Royale; le dit terrain étant désigné par la lettre B sur un plan de Arthur de Armas, voyer, à la date du 20 janvier 1871, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Félix Grima notaire en cette ville, le 17me jour de février 1871; lequel terrain mesure, pied américain vingt pieds huit pouces et quatre lignes de façade sur la dite rue de Chartres, sur une profondeur de cinquante-un pieds six pouces sur la ligne le séparant d'une allée couverte commune au dit terrain et au terrain contigu, désigné sur le dit plan par la lettre A; de là, trois pieds un pouce et cinq lignes sur une ligne oblique; de là vingt trois pieds onze pouces et six lignes sur une seconde profondeur, avec une profondeur de soixante-dix-huit pieds cinq pouces et six lignes, sur le côté le plus proche de la rue St-Philippe, et vingt deux pieds huit pouces et quatre lignes sur la limite de derrière. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La maison sur le dit terrain se projette de façon à couvrir entièrement la dite allée commune, à la hauteur du second étage donnant accès à la dite maison à cette hauteur, une largeur de vingt-quatre pieds huit pouces et 4 lignes. Ensemble avec quatre-vingt six actions de $100 chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et portant contre la dite propriété saisie dans la susdite affaire.

Conditions: comptant, une somme suffisante à payer la réclamation de la demanderesse, $688 avec dix pour cent d'intérêt dessus à partir du 1er mai 1879 jusqu'à paiement; et de plus la somme de quinze cent quatre-vingt-huit dollars avec intérêt dessus comme suit: avec $0.0 d'intérêt par an sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1881, et un semblable intérêt sur cent soixante douze piastre du 1er décembre 1882, et un semblable intérêt sur cent soixante piastres du 1er décembre 1883, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1884, et un semblable intérêt sur cent soixante douze piastres du 1er décembre 1885, et un semblable intérêt sur cent soixante douze piastres du 1er décembre 1886, et un semblable intérêt sur cent soixante douze piastres du 1er décembre 1887, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1888, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1889 et les frais et dépens du procès de la vente ainsi que les taxes de ville et d'Etat dues sur la propriété.

L'acquéreur en plus assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué non dû, mais sujette à être réclamée d'après la charte et les règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, savoir, la somme de $6192, et de plus assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et de ses règlements, et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication sera payée comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

6 mai—6 13 20 27—juin 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Camors vs Mme Margaret Knecht veuve de Henry Ries, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,646—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défenderesses: Mme Margaret Knecht, veuve d'Henry Ries; Loretta Cecilia Ries, Mary Elizabeth Ries, Cecilia Georgiana Ries, Josephine Catherine Ries, étant une moitié indivise de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Un certain lot de terre** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Calliope, [illegible] et Poeyfarre, désigné comme lot No Dix et mesurant vingt-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Tchoupitoulas, vingt-six pieds sept pouces de face à la rue Calliope, sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds neuf pouces du côté de la rue Calliope et quatre-vingt-dix pieds cinq pouces sur le côté le plus près de la rue Poeyfarre et cent trente cinq pieds dix pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Calliope (au pied américain). Le tout conformément à un plan de A. de Armas, déposé en l'étude de Ed. G. Gottschalk, ancien notaire de cette ville.

2° **Un certain lot de terre** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, attenant à la propriété ci-dessus dans le même carré et même district; le dit lot est désigné par le No 8 sur un plan annexé à un acte fait pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire le 11 mai 1867, et mesure dix-sept pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Annonciation, douze pieds neuf pouces sept lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de quatre-vingts pieds entre lignes égales et parallèles et soixante-cinq pieds [illegible] sept pieds et soixante-cinq pieds sept pouces trois lignes sur l'autre côté, avec usage d'une allée commune de cinq pieds de largeur ouvrant sur la rue Poeyfarre et en commun avec le dit lot et les autres.

3° **Un autre lot de terre** avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et carré en arrière du lot qui précède et faisant face à la rue Tchoupitoulas; le dit lot est numéroté trois, sur le dit plan annexé à l'acte fait pardevant Gottschalk notaire, et mesure quinze pieds cinq pouces quatre lignes de façade sur la rue Tchoupitoulas vingt pieds trois pouces six lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de à peu près cinquante-cinq pieds deux pouces quatre lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro deux et soixante pieds deux pouces sur l'autre côté attenant au lot numéro huit dans le fond—s'étendant à une allée de cinq pieds de largeur sur la rue Poeyfarre en commun avec les dits lots et les autres.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

6 mai—6 13 20 27—juin 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur connue comme le No 18 rue Conti, entre Decatur et Chartres.

Thomas Winans vs Eugène Eterned.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,705—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Decatur (anciennement Vieille-Levée), Bienville et Chartres, et désigné par le No "Quinze" sur un plan dressé par A. Simpson, architecte, déposé au bureau de Henry T. Caire, ex-notaire public en cette ville, d'après le plan No Seize du Livre de Plans No Six, lequel dit lot mesure, en mesure américaine, vingt (20') pieds un (1") pouce et six (6''') lignes de face à la rue Conti sur une profondeur de soixante-trois (63') pieds et neuf 9") lignes, plus ou moins, entre lignes égales et parallèles; les bâtisses portent le numéro municipal Dix-huit.

Acquis par le défendeur par achat de Louis Eternod; par acte passé devant Joseph D. Taylor, notaire, le 21 août 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 mai—4 11 18 25—juin 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de tout le contenu du local

No 41 rue Nord Remparts.

Consistant d'un ameublement de salon en bois de rose, miroirs de cheminée, trumeaux, chandeliers en crystal, ameublements de chambre à coucher en acajou, ameublements de chambre à coucher imitation de bois de rose, armoires, tables à rallonge, tapis, tapis peluchés, abat-jours, tables de côté chaises, sofas, ornements de cheminée, étagères, coffres, tables de salon, jardinières et piédestaux, rideaux de dentelles lampes, boîtes à musique, statuettes, boîtes à cartes, coffre-fort, revolvers, cages à oiseaux, etc.

Aussi, de beaux articles en porcelaine, verre et faïence, comprenant un grand lot assorti de vêtements et de linge de dessous.

Machine à coudre, tentes, etc.

Serviettes, draps, nattes, essuie-mains, etc.

Un lot de livres.

Stove-range, ustensiles de cuisine, bailles, etc.

Aussi, un piano Pleyel.

Aussi bien que, 1 buggy, 1 New York brette (carriage) 1 coupé et une paire de magnifiques chevaux de voiture.

Différents jeux de harnais, couvertures de chevaux, fourrage, etc.

Et d'autres articles trop nombreux à détailler, trouvés généralement dans une maison de première classe.

Succession de Carmélite Carangne, Veuve Bertrand Saley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,620—En vertu d'un ordre de vente, daté le 4 mai 1891 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI 16 mai 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux, No 41 rue Nord Remparts—

Tout le contenu, meubles, installations, etc., du dit local. Aussi—

Chevaux, buggy, voitures, etc., harnais etc.

Le tout d'après inventaire fait par Charles T. Soniat, notaire, en date du 9 au 29 avril 1891, et enregistré dans la dite succession ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

[illegible] mai—[illegible] 9 13 14 15 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

Propriété de Batture.

Un Splendide Carré d'ilet

Faisant face à la rivière et à l'avenue Napoléon,

S'étendant du fleuve à la rue Tchoupitoulas,

PAVÉ EN PIERRES CARRÉES.

Un Morceau de Terre de Choix attenant aux Usines de la Compagnie de Fabrication de Glace de la Louisiane,

De la rue Tchoupitoulas à la rivière,

Avec tous les droits de batture et d'alluvions futures.

Une Occasion Exceptionnelle pour les Capitalistes et les Manufacturiers,

La ligne du grand chemin de fer de ceinture.

PARTAGE

—POUR UNE—

Division d'Intérêts.

—Dans l'affaire de—

JAMES FAHEY, TUTEUR,

—VS—

PETER RAYMOND POCHELU.

No 32,610—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, rendu et signé dans la susdite affaire, le 21 avril 1891, il sera vendu à l'encan savoir :

1° **Un certain carré d'ilet** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, etc., y appartenant, ensemble avec les lots de 1 à 24 inclusivement, dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'ilet borné par l'**Avenue Napoléon,** les rues Tchoupitoulas et devant Levée **Water et Berlin,** et mesurant, mesure américaine, comme suit :

Les terrains de 1 à 12 inclusivement, chacun 25 pieds 2 lignes de façade rue Water, sur des profondeurs variant de 129 pieds, 9 pouces et 4 lignes, à 142 pieds et 2 lignes. **Le terrain No 1** formant le coin de la rue **Water** et de l'**Avenue Napoléon,** et le terrain No 12, le coin des rues **Water et Berlin.**

Les terrains de 13 à 24, inclusivement, mesurant chacun 25 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur 120 pieds de profondeur. **Le terrain No 13** formant le coin des rues **Tchoupitoulas et Berlin,** et le terrain **No 24,** le coin de la rue **Tchoupitoulas et de l'avenue Napoléon,** sur 590 sur 243 pieds 9 pouces et 4 lignes et 262 pieds 2 lignes.

2° **Un certain terrain,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues **Tchoupitoulas, Delachaise et Foucher** et la rivière **Mississippi,** désigné par le No 2 du carré d'ilet No 7 et d'après le plan de A. Pilié en date du 5 mars 1890, la dite propriété mesure, au pied américain, 113 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue **Tchoupitoulas,** sur une profondeur à la rivière **Mississippi** sur la limite inférieure de la dite propriété d'environ 472 pieds sur la limite supérieure ensemble avec toutes les futures alluvions et droits de batture sur la façade de la propriété sur la rivière.

La terre s'accroît annuellement par de grands dépôts d'alluvions, parmi les quelques parties non disposées sur le fleuve; il n'y a pas ses pareils, qui possède de plus grands avantages, avec les grands privilèges de battures qui comme placement de capitaux prenant de valeur.

Avec la rivière devant et la rue Tchoupitoulas à l'arrière, la ensemble des rues pavées en pierres carrées de la rue du Canal à l'avenue Napoléon traversée par un char à cheval et tous deux avec le chemin de fer de ceinture constituant les plus grandes facilités pour le transport des marchandises.

Le seul item de l'eau gratuite paiera un bon intérêt sur l'argent placé pour des objets de fabrication comme premiers sites pour grandes entreprises de commerce, débarcadères de bateaux à vapeur, ascenseurs, entrepôts et manufactures exigeant une façade sur le fleuve et de communications par chemin de fer.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs, stipulant qu'ils porteront intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date de la vente publique jusqu'à paiement, et seront garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur ladite propriété vendue. Les dits actes de vente renfermeront toutes les clauses usuelles de ces actes telles que "non aliénande," cinq pour cent d'intérêt, honoraires d'avocat. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication le tout des taxes de l'année courante 1891, et fera un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat, comptant, au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant N. B. Trist notaire, aux frais des acquéreurs.

3 mai—3 10 17 24 31—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-cottage double Nos 336 et 336 1\|2 rue Thalie entre les rues Franklin et Liberté.

A l'encan.

Alfred A. Anthony vs Thomas Wooldge et als.

No 32,368—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans la susdite affaire, le 21 avril 1891, et signé le 28 avril 1891, il sera vendu à l'encan :

Le cottage double en bois, à un étage, Nos 336 et 336 1\|2 de la rue Thalie, dans le premier district de cette ville, dans le carré borné par les rues Thalie, Melpomène, Liberté et Franklin, désigné comme terrain No 4 sur un plan de A. Engelhardt, le 6 avril 1849, et mesurant 21 pieds 7 pouces de façade rue Thalie 32 pieds 2 pouces de largeur à l'arrière, sur 66 pieds 9 pouces, plus ou moins, de profondeur sur la ligne du côté de la rue Liberté, et 73 pieds 3 pouces de profondeur sur le côté opposé.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés et portant intérêt de 7 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété avec toutes les clauses usuelles et l'acceptation par l'acquéreur des taxes de 1891, en sus du prix de l'enchère, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John J. Ward, notaire.

3 mai—3 10 17 24 31—6 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 32,758 Division "B."—M. Hottes & Co. et les membres individuellement vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de Martin Hottes & Co. et Martin Hottes et Andrew Stander, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, est par le présent, acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John B. Légier, notaire, en son bureau No 8 1\|2 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 25me jour de mai 1891, dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur la décharge de toutes dettes, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits insolvables soient suspendues; et que H. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 22 avril 1891.

[Signé] FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

26 avril—3 f au 25 mai

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Offre magnifique

—DE—

Propriétés foncières de choix.

Propriété commerciale substantielle au centre des affaires des produits de l'Ouest,

Rue Magazine près Poydras, occupé par MM. Trepagnier & Bros.

Rue Bourbon, près Douane, établissement de broderie de Mme Rappho.

Bureau du Septoline Oil Company, rue Dauphine, près Canal, attenant au Grand Opera House.

Rue Decatur, près de la douane des Etats-Unis et de la poste, occupé par la maison importatrice de MM. Paul Gelpi & Bros.

Toutes rapportant de bons loyers.

—ET—

Résidence désirablement située et bien louée rue Bourbon près Ste-Anne.

Rue Royale près Dumaine.

Rue Dumaine entre St-Claude et Tremé.

Rue Ste-Anne entre St-Claude et Tremé.

Rue Dauphine près St-Ferdinand.

Rue Rempart entre Ursulines et Chemin du Bayou.

—ET—

130 rue Douane attenant au grand magasin de marchandises sèches de D. H. Holmes.

—AUSSI—

BONS ET BILLETS A ORDRE POUR DU COMPTANT.

PARTAGE POUR DIVISER L'INTÉRÊT.

Dans l'affaire de la succession de **Mme Hermance Z. Brugier, veuve de Romain Brugier.**

Alfred Brugier vs Mme veuve Amilcar Roux et als, pour un partage.

No 31,640—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur, bureau 164 rue de la Commune, SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 28 avril 1891, et signé le 4 mai 1891, il sera vendu à l'encan la liste de propriétés foncières de choix ci-dessous décrite, savoir :

Propriété Magasin.

1° Le magasin en briques à trois étages, bien construit et de style moderne, No 81 rue Magazine, entre Poydras et Lafayette, dans l'ilet borné par la rue Camp et un entrepôt en briques à deux étages dans le fond. Ce dernier est complètement équipé avec les facilités de conserver à froid, lumière électrique, plancher en pierre, situé dans le centre des affaires de gros et des produits de l'Ouest, maintenant sous bail à MM. Trépagnier et Bros jusqu'au 31 octobre 1891, avec privilège de renouveler pour une année de plus au même taux. La vente est faite sujette au dit bail. Le lot mesure 29 pieds 5 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

2° La résidence et magasin en brique à trois étages et demi, No 29 rue Bourbon, entre Douane et Bienville, dans l'ilet borné par la rue Dauphine, occupée par Mme Rappho comme établissement de broderie et résidence et à elle louée à bail jusqu'au 30 septembre 1891. Contient un grand magasin confortable au rez-de-chaussée avec une résidence au-dessus avec 9 ou 10 appartements confortables. Cour, hangar, citerne etc., vendu sujet au bail. Le lot mesure 21 pieds 3 pouces de face rue Bourbon, sur 75 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

3° La bâtisse en briques, à trois étages, magnifiquement construite, connue comme le No 15 rue Dauphine, entre Canal et Douane, dans l'ilet borné par la rue Bourgogne, et occupée par la Septoline Oil Co. Le rez-de-chaussée consiste en un grand magasin, et, au dessus, une résidence d'à peu près 10 ou 12 appartements tous en bon ordre. Le lot mesure 26 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec l'usage d'une allée commune de 4 pieds 6 pouces de largeur, conduisant du fond du dit lot à la rue Douane.

4° La grande bâtisse en brique à trois étages connue comme le No 43 rue Decatur, entre Douane et Bienville, dans l'ilet borné par la rue de Chartres, avec un entrepôt en briques dans le fond en bon ordre, louée à bail à la grande maison importatrice française de Paul Gelpi et Bro. jusqu'au 1er septembre 1891, la vente sujette au bail. Le lot mesure 25 pieds 2 pouces de face à la rue Decatur, sur 215 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Bienville, et 215 pieds 3 pouces sur l'autre côté et 25 pieds 8 pouces de largeur dans le fond.

Maisons.

5° Le cottage double en briques, à un étage, No 176 rue Bourbon entre Ste-Anne et Dumaine, dans l'ilet borné par la rue Royale, contenant 4 chambres, salle à manger et cabinet. L'édifice du fond en briques à 2 étages renfermant 6 chambres, avec grande cour, citerne, hydrant, etc. Le lot mesure 32 pieds de face à la rue Bourbon sur 86 pieds 9 pouces de profondeur.

6° Le cottage double en brique à un étage, No 201 Royale entre Ste Anne et Dumaine dans l'ilet borné par la rue Bourbon contenant 4 chambres dans le bâtiment principal et 4 dans l'édifice à deux étages, citerne, grande cour. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1\|2 lignes de face à la rue Royale sur 128 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

7° Le cottage double en briques à un étage, No 203 Royale, touchant à la propriété ci-dessus et dans le même carré, contenant 4 chambres dans le bâtiment principal et 4 dans l'édifice du fond à deux étages, avec galerie, cour, etc. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1\|2 lignes de face à la rue Royale sur 128 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

8° Le cottage double connu sous les Nos 195 et 197 rue Ste-Anne entre St-Claude et Tremé, dans l'ilet borné par la rue Dumaine, consistant de chaque côté, 4 chambres dans l'édifice principal et 4 dans le bâtiment du fond à deux étages, avec allée, cour, etc. Le lot mesure 43 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Ste Anne sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

9° Le cottage double Nos 199 et 201 rue Ste-Anne, touchant la propriété huitièmement décrite et attenant, contenant de chaque côté 4 chambres dans l'édifice principal avec 2 chambres dans le bâtiment du fond. Le lot mesure 43 pieds 2 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur 86 pieds de profondeur sur la ligne regardant la rue St-Claude, et sur l'autre ligne regardant la rue Tremé une première profondeur de 67 pieds et le dit lot mesure à angle droit 7 pieds 10 pouces, et à partir de ce point une seconde profondeur de 19 pieds et de 34 pieds 10 pouces sur la ligne du fond.

10° Le cottage simple No 190 rue Dumaine dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, St Claude et Tremé, renfermant 4 chambres, avec gaz, etc. Le tout mesure 35 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces 2 lignes.

11° Le cottage simple en bois, No 267 rue des Remparts, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Ursulines et St Claude, contenant environ 5 chambres, avec cour, citerne, etc. Le lot mesure 22 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts, 20 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du fond, sur 97 pieds 2 pouces sur la ligne regardant la rue des Ursulines et 93 pieds 7 pouces sur la ligne regardant le Chemin du Bayou.

12° Le cottage en bois à un étage, No 269 rue des Remparts, dans le même ilet que la onzième propriété ci-dessus décrite, et y attenant, renfermant environ 5 chambres, avec cour, etc. Le lot mesure 23 pieds de face à la rue des Remparts, 22 pieds 11 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 85 pieds 7 pouces sur la ligne latérale regardant la rue des Ursulines, et 84 pieds sur l'autre ligne latérale regardant le Chemin du Bayou.

13° La résidence en briques à trois étages No 130 rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine, dans l'ilet borné par la rue du Canal et attenant au Dry Goods Emporium de D. H. Holmes, contenant de 10 à 12 chambres avec grande cour. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Douane, sur 96 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

14° Le cottage simple en bois No 625 rue Dauphine, entre St-Ferdinand et Press, ayant corridor, chambre en bas et 2 chambres avec allée, cuisine, office, cabinet; trois citernes. Le terrain est vaste et mesure comme suit: le terrain A sur lequel s'élève la maison, mesure 60 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 164 pieds 9 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Le terrain B est attenant et mesure 80 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 164 pieds 9 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 12 mars 1879. Les mesures du terrain de la propriété sont prises sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879.

Bons.

Deux bons Crossman de ville—série prolongée—$1,000 chacun avec intérêt, coupons compris juillet 1891.

Deux billets de A. Carrière et fils, en faillite, de $49,000 chacun en date du 15 janvier 1884 payable à un an de la date et un daté du 5 mai 1884 payable un an de la date, les deux à l'ordre de Wm B. Brugier, chacun portant 5 pour cent d'intérêt à partir de leur date.

Conditions: Pour les effets de commerce, comptant—Pour la propriété immobilière, un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans représenté par des billets de l'acquéreur portant sept pour cent par an d'intérêt à dater jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale. L'acquéreur assumant le paiement, en sus des prix respectifs d'adjudication, de toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1891; et les actes de vente renferment la clause des 5 0\|0 honoraires d'avocat, celle des assurances et toutes les autres usuelles; 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Edgar Grima, notaire.

6 mai—6 7 9 16 23 30 à date

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 32,736—Division E.—Joaquin Sambola vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joaquin Sambola soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, Esq., notaire, à son bureau, No 138 rue Gravier, en cette ville, le LUNDI, 25me jour de mai 1891 dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la demande du pétitionnaire pour sa décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que B. C. Elliott, Esq, avocat, soit nommé pour représenter dans cette affaire les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 20 avril 1891.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

21 avril—3f au 25 mai

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 15 mai 1891, à midi, dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleurs manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 15 mai—1f

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Henry.

No 32,270.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la susdite Cour, Division E, en date du 1er mai 1891, et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir :

1° **L'attrayant magasin en briques à deux étages,** No 8 rue Carondelet, dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Carondelet, St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par le No 8 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer de cette ville, en date du 11 février 1840, et mesure d'après ce plan, 20 pieds, 2 pouces de façade rue Carondelet, sur les profondeurs suivantes, savoir: 100 pieds, 7 pouces sur le côté du terrain No 7; et 100 pieds, 2 pouces du côté du terrain No 9; et il a une largeur à l'arrière de 19 pieds, 2 pouces sur une allée de 13 pieds, 2 pouces et 4 lignes de largeur ouvrant sur la Commune allée Commune à ce terrain et d'autres. Vendu sujet à un bail expirant le 1er Oct. 1891, au taux de $2 400 par an.

2° **Le beau magasin en briques à trois étages** No. 10 rue Carondelet, dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal Carondelet St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par le No. 7 sur un plan de Haught Grant, ancien voyer de cette ville, en date du 10 février 1841 et annexé à un acte passé par devant Félix Grima ancien notaire, le 12 février 1841, d'après lequel plan, ledit terrain mesure, pieds anglais, 20 pieds, 2 pouces de profondeur du côté le séparant du terrain No. 6; 12 pieds, 7 pouces sur le côté du terrain No 8; et 18 pieds 2 pouces de largeur à l'arrière, faisant face à une allée de 13 pieds, 2 pouces et 4 lignes de largeur à l'ouverture rue Commune, et 13 pieds de largeur à l'extrémité inférieure; laquelle allée est d'un usage commun au dit terrain No. 7 et aux terrains du No 1 au No. 6 inclusivement et aux terrains Nos. 8, 12, 13 14 et 16. Vendu sujet à des baux et loyers.

3° **Le désirable magasin en briques à trois étages,** No 119 rue Commune, dans le premier district de cette ville carré d'ilet borné par les rues Canal, Camp St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par la lettre D, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, le 16 juillet 1877, le dit plan étant fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 9 février 1877 d'après lequel plan le terrain mesure 22 pieds, 9 pouces et 4 lignes de façade rue de la Commune, sur 70 pieds 10 pouces de profondeur, sur la ligne la plus proche de la rue St-Charles, et sur celle la plus proche de la rue du Camp, et contigu au terrain C. a une première profondeur de 59 pieds; de à sur une ligne parallèle à la rue Commune et s'étendant vers la rue du Camp, 4 pieds 6 pouces, de là sur une ligne parallèle aux lignes latérales; une seconde profondeur de 8 pieds 1 pouce, de là sur une ligne parallèle à la limite inférieure et s'étendant vers la rue du Camp, 5 pieds 2 pouces et 4 lignes; de là sur une ligne perpendiculaire à la dite limite inférieure, il a une dernière profondeur de 8 pieds, où il rejoint la ligne de derrière qui mesure 31 pieds 6 pouces, le tout plus ou moins, mesure américaine.

4° **L'élégante maison de résidence en briques à deux étages avec attique,** No 25 rue Coliseé, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Colisée, Prytanée Polymnie et Uranie. Le terrain comprend deux terrains contigus et mesurant chacun 30 pieds de façade rue Colisée, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout d'après un plan de C. A. Hedin, voyer, déposé comme plan 72 dans le livre des plans No 1. dans les archives de Wm. Christy, ancien notaire.

5° **Le grand et désirable morceau de terre** comprenant deux terrains dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Polymnie, Uranie, Colisée et Prytanée mesurant 62 pieds 3 pouces de façade rue Polymnie sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

6° **Trois certains terrains** au N. O. des rues Colisée et Euterpe, situés dans le Premier district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Colisée, Euterpe, Prytanée et Terpsichore, désignés par les Nos 1, 2 et 3, sur un plan de L. Surgi, voyer, en date du 21 mai 1846, déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire d'après un plan No. 2 dans le livre des plans No 5; les dits terrains se touchent et mesurent chacun, 28 pieds, 5 pouces de façade rue Colisée sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme le coin des rues Colisée et Euterpe, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

7° **Quatre certains terrains,** le coin S. E. des rues du Camp et Erato, situés dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet No 155, borné par les rues Camp, Magazine, Erato et Thalie désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Le terrain No 1 mesure 28 pieds, 11 pouces et 6 lignes de façade rue du Camp, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 2 mesure 28 pieds 11 pouces et 6 lignes de façade rue du Camp sur une profondeur de 122 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Les terrains Nos 3 et 4 le premier formant coin des rues Camp et Erato, mesurent, chacun, 28 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue du Camp sur une profondeur de 122 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Les terrains 2, 3 et 4 bord ant une allée sur la rue Commune à l'arrière mesurant 5 pieds rue Erato et s'étendant entre lignes parallèles jusqu'au terrain No 1 d'après un plan dressé par le voyer, fait par A. De Armas, député voyer de la ville, en date de février 1844, annexé à un acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, le 3 mai 1844.

Conditions—Pour la propriété portant le No 10 rue Carondelet: l'acquéreur assumant trois billets hypothécaires, chacun de $4,444 14, payable respectivement le 11 juin 1891, le 11 juin 1892 et le 11 juin 1894, avec 6 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénando, le transfert des polices d'assurances devant être fait, et les améliorations sur la dite propriété devant être assurées pour le montant des billets possédés par le vendeur en toute sûreté et économie, y compris intérêt et les frais. 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le capital et intérêt dû du (ou) montant en litige en cas de procès pour le recouvrement des billets, la clause des ventes sans hypothèque, les paiements sur le capital, intérêt et dépens; les acquéreurs assumant le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1891, en sus du prix d'adjudication, aussi, la convention et la stipulation que en raison par les acquéreurs de passer l'acte de vente devant le notaire qui sera désigné dans les dix jours, le le vendeur aura droit de revendre la propriété aux risques et aux frais de l'adjudicataire, sans aucune mise en défaut dans une forme quelconque. 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 mai—3 9 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS SURS

—ET—

BONNES RÉSIDENCES

—DANS DE—

JOLIS COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES.

671, 673 et 675 rue Constance,

Entre les rues Foucher et Antonine.

TERRAINS BONS POUR BATIR

—DANS LES—

Deuxième et Quatrième Districts.

Succession de M. M. Bell.

No 31,045—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau 10 rue Carondelet—SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la cour ci-dessus, Division "A," daté le 8 avril 1891 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir :

1° **Le joli Cottage-résidence à double corps de logis, en bois,** No 675 rue Constance, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magazine, Antonine et Foucher, ayant cinq chambres, allée de côté, sur chaque côté, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 4 sur un plan par Reizenstein, voyer, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 15 mars 1873, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

2° **Le charmant Cottage-résidence à double corps de logis, en bois,** No 673 rue Constance, adjacent à la propriété décrite ci-dessus, et situé dans le même district et ilet, contenant cinq chambres, allée de côté sur chaque côté, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 3, sur le plan mentionné ci-dessus, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

3° **Le Cottage-résidence simple, en bois,** No 671 rue Constance, adjacent à la propriété décrite ci dessus, et dans le même district et ilet, contenant plusieurs chambres, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 2 sur le plan ci dessus, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

Ces résidences sont situées dans un voisinage tranquille, respectable, et qui s'améliore, avec une ligne de chars urbains devant, un ilet de la rue Magazine, avec double ligne de chars, et à proximité des églises, des marchés et des écoles. La rue Foucher est pavée avec du gravier. Ce sont de bonnes résidences ou de bons placements d'argent.

4° **Un certain lot de terre,** situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet 358, borné par les rues Washington, Quatrième, Freret et Locust, désigné par le No 4, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, et mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Freret sur 100 pieds de profondeur.

5° **Un certain lot irrégulier de terre,** situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 314, borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Rocheblave et Tonti, désigné par le No 5, sur un plan de De Pouilly, voyer, daté le 26 octobre 1866 déposé au bureau de W. J. Cast II, ex-notaire, et mesurant 33 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue St-Philippe, 96 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, 169 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté après la rue Tonti et 151 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté après la rue Rochéblave.

Termes.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 ou 1 et 2 ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, contre des billets spécialement garantis par hypothèque, lien et privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être tenues assurées pour le montant de la partie à crédit, et les polices devant être transférées au détenteur des billets. Les actes de vente devant renfermer la clause de non aliénation et de vente sans estimation et toutes les autres clauses de garant e usuelles. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1891, en dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les acquéreurs auront droit aux loyers, seulement à partir de la date du paiement du prix de vente et de la signature de l'acte de vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, Esq., notaire.

[illegible]—mai 2 9 16

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage simple, en bois, No 373 rue Ste-Anne, entre Prieur et Johnson.

Succession de Mme Rose E. L. Jung, épouse de M. J. Guérin.

No 32,723.—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet.—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de ladite cour, Division C, en date du 4 mai 1891, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir :

Le joli cottage de résidence simple, en bois, No 373 rue Ste Anne dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Johnson et Prieur, bâti à distance de la rue et ayant galerie, corridor, six chambres, auvent et citerne de façade et terrain de côté convenable pour jardin. Le terrain est désigné par le No 1 sur un plan de L. Surgi, voyer, et mesure 30 pieds de façade rue Ste Anne, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le voisinage est respectable et s'améliore, la propriété constituerait un bon placement de capitaux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an, l'intérêt à partir du jour de l'adjudication, jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets; les améliorations devront être assurées pour une somme égale à la partie à crédit et la police d'assurance transférée au détenteur ou aux détenteurs des billets et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix de l'enchère au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant W. R. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 mai—5 9 16 23 30—6 juin

Maison de résidence en briques.

Et vaste terrain,

Dans le deuxième district de cette ville.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique—

La maison de résidence en briques, à deux étages avec attic, centralement située 135 rue Hôpital, entre les rues Dauphine et Bourgogne, dans le carré d'ilet borné par la rue Barracks, ayant salon à arche, manteaux de cheminée en marbre, corridors de côté et à l'arrière, salle à manger, cuisine, chambre à repasser, galerie couverte, plusieurs chambres à coucher, chambre à bain, auvents, citerne, hydrant, cour pavée de Schillinger, gaz partout et le reste de la terre tracé en jardin; le terrain mesure 40 x 127.

A proximité de lieux d'amusements, de marchés, d'écoles, de lignes de chemins de fer, à une distance facile à franchir à pieds, du centre des affaires; bien situé pour une personne menant une vie tranquille ou ayant une profession, même comme placement de capitaux.

Conditions—1\|3 ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans payable en billets portant 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles; l'acquéreur paiera les taxes de 1891; 10 pour cent comptant, montant requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 mai—2 3 9 au 16

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE

Résidence en briques, à deux étages, avec mansarde,

No 95 rue St-Louis, entre Dauphine et Bourbon.

Brice Sembre vs. Ses Créanciers.

Sur la demande du Syndic pour un partage.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,929.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1\|2 rue Carondelet—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 6 mai 1891 par l'Hon F. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District, et désigné par le numéro municipal 71, borné par les rues St-Louis, Dauphine, Bourbon et Toulouse, mesurant 30 pieds 6 lignes de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 51 pieds sur le côté le plus près de la rue Dauphine puis en avant à un angle droit vers la rue Dauphine 2 pieds 5 pouces et avant alors une autre profondeur de 79 pieds 8 pouces sur la dite ligne, mesurant 130 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Bourbon et ayant une largeur dans le fond de 32 pieds 7 pouces, le tout au pied américain.

Les améliorations consistent en une résidence en briques avec mansarde et deux étages, connue sous le numéro municipal 95, rue St-Louis ayant au rez-de-chaussée corridor et trois chambres, au premier étage et deux chambres dans la mansarde, avec une cuisine à deux étages attenante à la maison, contenant quatre chambres et cabinet à chaque étage, lieux d'aisance, cour briquetée, water-works, etc. etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur paiera les taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication et un dépôt de 10 pour cent sur son enchère avec les encanteurs pour garantir son engagement envers son adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 mai—9 10 16 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Louis Blaser.

No 31,469—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1\|2 rue Carondelet. — SAMEDI, 23 mai 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, en la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 avril 1891 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir—

1° Trois certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le carré 13, borné par les rues Dauphine, Sœurs, Bourgogne et l'avenue Jourdan, désignés par les lettres A, B, C. Les terrains A et B mesurent chacun, 50 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 129 pieds 1 pouce 3 lignes entre lignes parallèles. Le terrain C mesure 25 pieds 9 pouces et 7 lignes de façade avenue Jourdan, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage ayant 4 chambres, citerne, etc. Le tout sera vendu d'après un plan de George de Armas, en date du 6 avril, 1891, actuellement à la Bourse pour qu'on s'y réfère.

2° 14 terrains situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les numéros de 14 à 27 inclusivement, dans le carré borné par les rues Sœurs Bourgogne, Remparts et l'avenue Jourdan, mesurant comme suit: le No 14, 26 pieds 7 pouces 1 ligne de façade avenue Jourdan, sur une profondeur de 150 pieds. Les terrains de 15 à 19 inclusivement, mesurent chacun 26 pieds 9 pouces de façade avenue Jourdan, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain 19 forme le coin de la rue Remparts et l'avenue Jourdan. Les terrains Nos de 20 à 26 inclusivement, mesurent, chacun, 25 pieds de façade rue des Remparts sur 133 pieds 4 pouces de profondeur.

Le terrain 26 forme le coin des rues Sœurs et Remparts; et le terrain 27 mesure 26 pieds, 7 pouces, 1 ligne de façade rue Sœurs, sur 150 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan de Pilié et Murray, architectes et voyers, en date du 4 mars 1868, une copie lithographique duquel est déposée au bureau de Félix Grima, ancien notaire, le 15 mai 1869.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste en un et deux ans, en billets de crédit portant de 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs assumant toutes les taxes de l'année courante 1891 et faisant un dépôt comptant de 10 0\|0 pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

11avril—11 18 19 25—mai 2 9 16 23

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Daniel Darmes.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 32,590.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau No 201 rue du CANAL.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Hon. Albert Voorhies, juge, daté 6 mai 1891, je procéderai à la vente le MARDI, 19 MAI 1891, sur les lieux, No 1,125 RUE MAGAZINE, (Sixième District), à 11 heures A. M.—

Le contenu et installation d'une Grocerie au détail et Buvette, et le bail ou droit d'occupation.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

8mai—8 10 17 19

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage à double corps de logis Nos 384 et 384 1\|2 rue White.

Succession de Mary J. Plattsmeir.

No 32,380.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune.—MERCREDI, 27 mai 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans le rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 22 avril 1891, dans l'affaire de la succession de Mary J. Plattsmeir, la propriété suivante à savoir :

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues White, Melpomène, Thalie et Broadway mesurant 32 pieds de face à la rue White, sur 97 pieds de profondeur. Les améliorations qui s'y trouvent sont connues comme les numéros municipaux 384 et 384 1\|2 rue White.

Conditions—Comptant. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, [illegible] notaire. [illegible]

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété immobilière de valeur dans le Sixième District.

La résidence bien connue de B. Onorato, au coin de l'avenue St-Charles et de la rue Octavie.

Dans l'affaire de B. Onorato, interdit.

No 32,076—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Chas D. Stuart, encanteur—SAMEDI, le 13 juin 1891, à la Bourse des Encanteurs, à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, en date du 2 avril 1891, nous vendrons à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

La propriété dans le carré d'ilet borné par l'avenue St-Charles, l'avenue Peters, les rues Octavie et Jeannet, ayant une façade avenue St-Charles de **140 pieds 7 lignes sur 333 pieds 10 pouces de profondeur,** du côté de l'avenue Peters, et 135 pieds sur la limite inférieure.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste en billets de un et deux ans, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement, garantie par hypothèque spéciale, lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue; l'acte portant toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1891. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera reçu sur les lieux pour garantir la vente.

Les actes de vente pardevant W. Morgan Geerly, notaire aux frais des acquéreurs. Des cartes de visite peuvent être obtenues des encanteurs. Voir le plan à la Bourse.

14mai 14 15 16 23 30—juin 6 13

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Magasin de choix.

Ce magasin splendide en briques à quatre étages.

No 22 rue Magazine, près Commune.

Le magasin désirable en briques à quatre étages.

No 74 rue Commune, près Magazine.

—DANS L'AFFAIRE DE—

Mme Emma W. Hansell et als., vs Henry H. Hansell, Dossier No 32,339.

VENTE POUR UN PARTAGE

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet, — SAMEDI, le 20 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commercial, premier district de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B. rendu le 23 avril 1891 et signé le 29 avril 1891, et aussi à un autre ordre de la même Honorable Cour, daté, rendu et signé le 13 mai 1891, dossier No 32,339, dans l'affaire de Mme Emma W. Hansell, et als, vs Henry H. Hansell, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

RUE MAGAZINE.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Tchoupitoulas, Commune et Gravier désigné comme partie du lot No 3 et mesure 21 pieds 3 pouces et 5 1\|3 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces sur le côté le plus près de la rue Commune et 112 pieds 5 pouces et 4 lignes sur l'autre côté le plus près de la rue Gravier ou plus, tout plus ou moins.

Les améliorations consistent d'un magasin en briques solidement construit à quatre étages, connu comme le No 22 rue Magazine sous bail à A. Wolf, Esq., comme magasin de vaisselle, le dit bail expirant le 1er octobre 1892 au taux de $2,200 par an.

RUE COMMUNE.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 5, lequel mesure 21 pieds 1 pouce de face à la rue Commune sur une profondeur, entre lignes parallèles de 64 pieds, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent d'un magasin moderne bien bâti en briques à quatre étages connu comme le No 74 rue Commune, sous bail à MM. Bowling, Perret & Pesch, marchands en gros jusqu'au 1er octobre 1891, à $60 par mois, avec privilège d'une année additionnelle au même prix.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 6 0\|0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de garantie; les acquéreurs assumeront les taxes de l'année courante 1891 en sus de leurs enchères et feront un dépôt de 10 0\|0, sur place.

Les actes de vente pardevant W. D. Denègre, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.

13 mai—13 14 17 24 31—juin 7 14 20

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une agréable Résidence

—ET—

Un Site de choix, pour bâtir, sur l'avenue Henry Clay, près de l'avenue St-Charles, voisinage immédiat des résidences de MM. Fenner, Bobb Sanders et autres.

Succession de A. W. Bachemin et son épouse.

No 30,848—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. E. H. Robinson, encanteur—Bureau, 164 rue Commune—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 avril 1891, dossier No 30,848, pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu—

1° Le cottage élevé confortable, coin de l'avenue Henry Clay et de la rue St-David (dans l'ilet borné par les rues Edmund et Greene), contenant 9 ou 10 appartements confortables. Les terrains sont grands, admirablement arrangés, et sont désignés par la lettre E, sur un plan fait par Hunter Stewart député voyer de la ville en date du 11 mai 1891, et mesurent, suivant le dit plan, à peu près 105 pieds de face à l'avenue Henry Clay, 151 pieds 5 pouces de profondeur et de face à la rue St-David, 150 pieds sur la ligne le divisant du lot F, et 89 pieds 11 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, le tout plus ou moins.

2° Ce terrain de choix situé dans les mêmes ilet et district, touchant le terrain ci-dessus et désigné par la lettre F sur un plan fait par Hunter & Stewart, députés-voyers, en date de 11 mai 1891 et mesurant, conformément au dit plan, 60 pieds de face à l'Avenue Henry Clay, 150 pieds sur la ligne qui le divise du lot E et 149 pieds 4 lignes sur l'autre ligne la plus près de la rue Greene et 59 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, plus ou moins.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement final, avec hypothèque et privilège de vendeur, assurance, honoraires d'avocat et les clauses usuelles de garantie; les taxes de 1891 devront être assumées par les acquéreurs. 10 pour cent extraits du montant de l'adjudication.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Jos. Duvigneaud, notaire.

12 mai—12 16 23 30—juin 6 13

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété améliorée de choix et ilet de terre dans le sixième district.

Ferme à Ocean Springs, Miss.

Succession de Louis Roquevert.

No 32,558—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, encanteur,—Bureau 159 rue de la Commune.—Le MERCREDI 3 juin 1891, à midi, à la Bourse d'Encan, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 25 avril 1891, dans l'affaire de la succession de Louis Roquevert, il sera vendu à l'encan, à savoir :

1° Cinq certains lots de terre avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Peters, les rues St-George, Long et Valmont, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10. Les lots Nos 6 à 9 inclusivement, mesurant, chacun, 30 pieds 3 pouces de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Long et mesure 30 pieds 3 pouces 7 lignes de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Long.

Les améliorations sur les dits lots comprennent une jolie et substantielle résidence en bois à deux étages, grande écurie, poulailler et autres dépendances.

2° Six lots de terre de valeur avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, dans le même ilet que la propriété décrite ci-dessus, situés en arrière de la dite propriété et désignés par les Nos 11 à 16 inclusivement et mesurant, en tout, 182 pieds de face à la rue Valmont, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 120 pieds. Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Valmont et Long.

3° Cet ilet de terre de valeur élevé et attrayant dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue Peters, les rues St George, Long et Octavia, désigné comme ilet No 71, sur le plan primitif de Rickerville; le dit ilet de terre mesure 302 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Peters, 270 pieds sur la rue St-George, 302 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la rue Octavia et 270 pieds sur la rue Long.

4° Cet ilet de terre de choix est désirable dans le 6me district de cette ville, désigné comme ilet No 610, borné par l'avenue Peters, les rues Valmont, Long et Breslau et mesurant 302 pieds 7 pouces 5 lignes de face à l'avenue Peters 304 pieds 8 pouces de face à la rue Valmont 217 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Long et 193 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Breslau.

5° Cette résidence de valeur et propriété pour ferme, connue comme le Homestead sur le Old Fort Bayou à Ocean Springs, Miss., comprenant tout ce morceau de terre [illegible] et étant dans le comté Jackson, Etat du Mississippi et comprenant le [illegible] de la section 19 dans le [illegible] Range 8 W.

Les améliorations comprennent une jolie résidence, des dépendances [illegible] nombre d'arbres fruitiers, [illegible]

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue, [illegible] d'intérêt par an de la date [illegible] final, ensemble avec toutes les clauses [illegible]

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant H. Dewing, notaire. [illegible]